

4.3. Stratégie sectorielle paysage

Besoins d'action

- Freiner et limiter l'étalement urbain, soigner les franges urbaines afin de valoriser la zone agricole dans son ensemble et optimiser son utilisation. Cadrer les conflits entre mobilité douce et trafic agricole.
- Rétablir un lien avec la nature environnante et reconsidérer l'importance sociale, économique et environnementale des vignobles, verges et forêts.
- Poursuivre la revitalisation d'espaces publics en lien avec le Rhône et les cours d'eau.

La thématique du paysage est ici développée sur trois axes, intrinsèquement imbriqués aux thématiques de la mobilité et de l'urbanisation : la fonction biologique et environnementale du paysage, la dimension agricole du paysage du Coude du Rhône et le rôle socioculturel du paysage dans son ensemble.

Concernant les aspects biologiques et de biodiversité, la stratégie vise à une amélioration des valeurs naturelles et des liaisons biologiques, y compris en milieu urbain en s'appuyant, en outre, sur l'armature du le réseau hydrographique. Le projet d'agglomération proposera notamment certaines mesures localisées améliorant la dimension biologique.

Pour le domaine agricole, composante majeure du paysage de l'agglomération du Coude du Rhône, la stratégie vise à une réduction des conflits d'usage au sein des grandes entités agricoles de plaine et une meilleure gestion de l'interface entre zones à bâtir et secteurs cultivés. Il s'agit, in fine, de souligner et de valoriser le travail des agriculteurs auprès des habitants de l'agglomération.

Finalement, les fonctions du paysage et la dimension naturelle du territoire de l'agglomération sont reconnues et agissent comme un levier permettant de rehausser la qualité de l'ensemble des projets. Le paysage est mis en valeur et devient un véritable atout économique et touristique.

Conformité aux exigences des planifications supérieures

PDc (A.1, A.2, A.3, A.4, A.6 A.8, A.9, A.11, A.12 et A.13)

- Conserver des surfaces non urbanisées dans la plaine du Rhône
- Agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol et développer l'urbanisation vers l'intérieur.

S.P.1 Assurer les fonctions biologiques et environnementales du territoire

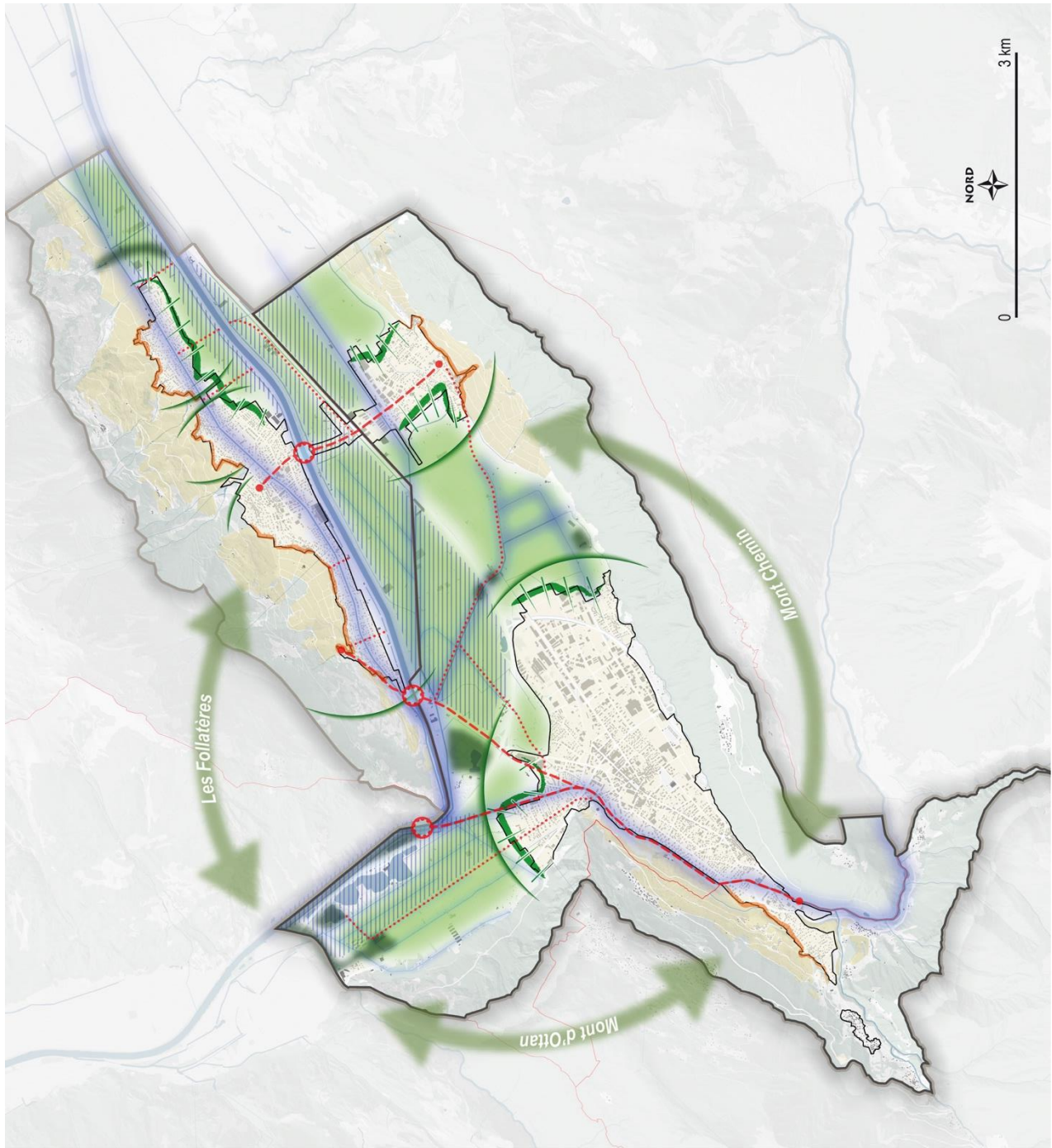
- a. Valorisation des réseaux hydrographique par la revitalisation des cours d'eau en coordination avec le développement du réseau de mobilité douce.
- b. Revitalisation des réseaux écologiques, intégration des notions de nature en ville dans le développement urbain et réduction des obstacles au développement de la biodiversité.
- c. Intégration du Rhône et de sa troisième correction dans l'amélioration des fonctions biologiques de la Plaine.
- d. Amélioration de la qualité environnementale et des fonctions biologiques du paysage.

S.P.2 Encourager et favoriser des activités agricoles de qualité

- a. Maintien du contingent agricole sur l'ensemble de l'agglomération.
- b. Résolution des problèmes de conflits d'usages sur l'ensemble de la zone agricole.
- c. Valorisation de l'activité agricole et renforcement de la reconnaissance de l'agriculture comme liant social, économique et culturel.
- d. Encouragement, valorisation et pérennisation d'une agriculture respectueuse de son environnement.
- e. Diffusion du paysage agricole au travers des franges dans le tissu urbain.

S.P.3 Considérer le paysage comme entité unificatrice du Coude du Rhône et prendre les mesures pour le préserver

- a. Considération du paysage et de ses caractéristiques afin d'adapter les projets et leur développement à celui-ci et non l'inverse.
- b. Intégration de la troisième correction du Rhône dans un territoire élargi.
- c. Valorisation des caractéristiques exceptionnelles du paysage pour en faire un atout naturel, économique et touristique.



Stratégie PAYSAGE

Légende :

- S.P.1. Assurer les fonctions biologiques et environnementales du territoire**
 - Valorisation des réseaux hydrographiques
 - Revitalisation des noyaux et réseaux écologiques
- S.P.2. Encourager et favoriser des activités agricoles de qualité**
 - Cœur agricole à valoriser (contingent, conflits d'usages, agriculture biologique)
 - Franges urbaines diffusées aux abords des secteurs agricoles / viticoles
 - Zones viticoles
 - Gestion des franges urbaines en fonction du contexte viticole
- S.P.3. Considérer le paysage comme entité unificatrice du Coude du Rhône et prendre les mesures pour le préserver**
 - Ceinture paysagère de grande qualité à utiliser comme un abut
 - Assurer l'intégration de l'espace lié au Rhône dans un territoire élargi
 - Maintenir les césures paysagères structurantes
 - Tracés principaux vers le Rhône
 - Cheminement secondaires en lien avec le Rhône
- Bâtiments
- Lac et cours d'eau
- Surface boisée
- Périmètre d'agglomération / Vaco
- Limites communales

Infographie Citec / nomad 2021
V2, 16.02.2021

Figure 12 – Stratégie paysage